



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

NOTE D'INFORMATION

Modalités d'organisation des Consultations annuelles avec les ONG 1 – 3 JUILLET 2015

1. DATE ET LIEU DE LA REUNION

- Les **Consultations annuelles avec les ONG** auront lieu du **1^{er} au 3 juillet 2015** au **Centre International de Conférences Genève (CICG)**.
- Une carte de Genève et une carte d'accès pour le CICG seront disponibles **à partir du 23 février 2015** sur le site internet www.unhcr.org/ngo-consultations/. Vous pouvez également trouver plus d'informations sur le CICG en consultant leur site au www.cicg.ch.
- Le thème de cette année pour les Consultations est « **Solutions** ».

2. CRITERES DE PARTICIPATION

- Les ONG souhaitant assister à la réunion **doivent remplir l'un des critères énumérés ci-dessous** :
- Statut consultatif auprès de l'**ECOSOC** (veuillez consulter le site des Nations Unies: www.unog.ch pour de plus amples informations sur ECOSOC)
- **Membre du CIAB** (Conseil international des agences bénévoles-ICVA) – veuillez-vous référer au www.icvanetwork.org
- **Partenaire d'exécution** du HCR en 2014/2015 dont la spécialité et l'expérience sont pertinents avec l'une des sessions et/ou le thème «solutions».
- **Partenaire opérationnel** du HCR avec un intérêt dans la solution des problèmes de réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR et dont la spécialité et l'expérience sont pertinents avec l'une des sessions et/ou le thème «solutions».

OBLIGATOIRE : si vous vous enregistrez comme Partenaire opérationnel, une recommandation écrite doit vous être fournie par la Délégation du HCR concernée et doit être envoyée à la Section du partenariat, interagency@unhcr.org - **vous ne serez officiellement enregistré qu'après réception de cette recommandation par la Section du partenariat.**

- **LE NOMBRE DE DELEGUES NE DOIT PAS DEPASSER 5 PARTICIPANTS PAR ORGANISATION OU 6-7 PAR CONFEDERATION D'ONG.**

3. ENREGISTREMENT

- Les ONG qui souhaitent participer à cette réunion peuvent remplir **remplir le formulaire d'enregistrement en-ligne à partir du 23 février jusqu'au 22 mai sur le site internet : www.unhcr.org/ngo-consultations (un formulaire par participant)** avec comme **nom d'utilisateur** : ngos et **mot de passe**: conference. **Veuillez vous assurer d'imprimer la confirmation d'enregistrement et de l'amener avec vous lorsque vous viendrez récupérer votre badge et/ou le dossier complet de la réunion.**
- **Tous les participants, accrédités ou non auprès des Nations Unies à Genève, doivent s'enregistrer en-ligne afin d'être inclus dans la liste des participants.**

**Tous les formulaires d'enregistrement doivent être complétés avant le 22 mai 2015.
La participation ne peut être garantie après cette date**

En raison des dispositions strictes en matière de sécurité, la Section du partenariat ne peut garantir votre participation si le délai d'enregistrement n'est pas respecté. De plus, la Section du partenariat sera dans l'impossibilité de délivrer des accréditations aux ONG souhaitant s'enregistrer dès lors que la réunion aura débutée.

4. COLLECTE DE BADGES

- Les badges ne seront distribués qu'aux représentants d'ONG ne possédant pas d'accréditation permanente auprès des Nations Unis à Genève
- Pour les représentants des ONG qui seront à Genève **le mardi 30 juin, il leur sera possible de récupérer leur badge au siège du HCR, situé 94 rue de Montbrillant à Genève, de 16 heures à 18 heures.**
- Si vous ne pouvez pas récupérer votre badge le mardi 30 juin, la Section du Partenariat vous le remettra le mercredi 1^{er} juillet à partir de 9h00, à votre arrivée au CICG, au bureau d'accueil du HCR.
- Le badge permet l'accès à la réunion se déroulant au CICG du 1^{er} au 3 juillet ainsi qu'au siège du HCR pour la réception qui aura lieu le 1^{er} juillet. **Veillez noter que l'accès au bâtiment du HCR vous sera refusé si vous n'êtes pas en possession de votre badge.**

Votre badge vous sera remis sur présentation de votre passeport et de la copie de la confirmation d'enregistrement.

5. VISAS

- **Si un visa pour la Suisse est requis, veuillez-vous assurer de l'obtenir dans votre pays avant votre départ.**
- **Si vous avez besoin d'aide, veuillez vous adresser au bureau du HCR dans votre pays**
- **Merci également de noter que la Section du partenariat ne sera pas en mesure de vous aider avec des questions de visa de dernière minute.**

- Les représentations diplomatiques suisses sont connectées progressivement au système d'information sur les visas (VIS). Le VIS est un système d'échange de données relatives aux visas entre les États membres de l'espace Schengen et est utilisé pour stocker les données biométriques du demandeur de visa.
- Suite à cette nouvelle procédure, les demandeurs de visa doivent prendre rendez-vous avec l'ambassade / consulat suisse dans leur pays de résidence et de se présenter en personne pour remettre et enregistrer leurs données biométriques qui resteront valides dans le système VIS pendant une période de 5 ans. La Suisse a signé des accords avec certains pays où il n'y a pas de représentation diplomatique ou consulaire, afin de permettre, sous certaines conditions, la délivrance de visas par un Etat Schengen.
- **Il est prévu que d'un minimum d'un mois soit nécessaire pour traiter une demande.**

6. HEBERGEMENT ET TRANSPORT A GENEVE

- **L'hébergement est proposé uniquement aux ONG nationales financées par le HCR. Les autres participants doivent prévoir leur propre hébergement.**
- **La Section du partenariat ne sera pas en mesure de vous aider avec des réservations de dernière minute.**

7. SEANCES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE

- Pour la séance d'ouverture (1^{er} juillet) et la séance de clôture (3 juillet), en salle plénière 2, les participants doivent récupérer **les plaquettes portant le nom de leur ONG** dans le fond de la salle et doivent choisir leur siège.
- En raison du nombre limité de sièges, il est demandé à chaque ONG d'occuper seulement UN siège avec micro. Des sièges supplémentaires sont disponibles derrière la table avec micro.
- Veuillez noter que pendant les séances thématiques et régionales, les plaquettes portant le nom des ONG ne seront pas disponibles.

8. INTERPRETATION

- Durant les séances plénières, des services d'interprétation seront fournis en anglais, arabe, français, russe et espagnol. Pour les séances thématiques, les services d'interprétation seront disponibles en anglais, français et espagnol. Pour l'interprétation fournie pendant les séances régionales, veuillez vous référer à l'agenda.

9. DOCUMENTATION

- A partir de cette année les consultations annuelles seront économes en papier **et nous vous demanderons de bien vouloir apporter votre propre dossier**. Toute la documentation sera disponible en ligne avant la conférence.
- Dans ce même esprit de protection de l'environnement, aucun formulaire d'évaluation ne sera distribué pendant la conférence. Nous vous prions de bien vouloir remplir un formulaire en ligne qui sera accessible pendant et après la conférence.

10. ACCES INTERNET

- Au Centre International de Conférences Genève (CICG), pour accéder au Wi-Fi, il vous sera demandé un accès ID et un mot de passe **Accès ID: unhcr** et **mot de passe : ngo15**.

11. RECEPTION

- Toutes les ONG sont invitées à participer à **une réception** organisée par le HCR, **mercredi 1^{er} juillet 2015, à 19h00, à la Cafétéria du HCR. Vous êtes priés de porter votre badge pour pouvoir accéder au bâtiment du HCR.**

HCR

Section du partenariat

Genève

Courrier électronique : Interagency@unhcr.org